

Conditions générales de vente - Joyu Surfshack

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre d'une part JOYU SURFSTACK SAS, situé au 28 rue Contresta, 64210 Bidart, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BAYONNE sous le numéro de SIREN 842935249 ci-après dénommée Joyu Surfshack et d'autre part, toute personne physique ou morale souhaitant procéder à l'achat d'une prestation auprès de Joyu Surfshack via le site Internet (www.joyu.fr) dénommée ci-après le client.

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre Joyu Surfshack et l'acheteur et les conditions applicables à tout achat de prestation effectué par le biais du site marchand de Joyu Surfshack. L'acquisition d'un bien ou d'un service à travers le présent site implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente.

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente et les conditions de vente du tarif réservé accessibles sur notre plateforme de réservation. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les réservations conclues par internet, via notre plateforme de réservation et notre site internet www.joyu.fr.

Joyu Surfshack réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

2. Engagement des clients

En réservant une prestation auprès du Joyu Surfshack, les surfeurs majeurs acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratique.

Les surfeurs mineurs ne sont pas acceptés dans notre établissement.

Le stagiaire déclare être en bonne santé, savoir nager 25 mètres et apte à la pratique du surf. Le participant s'engage à respecter le règlement intérieur ainsi que les consignes de sécurité propres à Joyu Surfshack et à son équipe d'encadrement et déclare ne pas avoir de contre-indications, médicale ou autre, pour pouvoir pratiquer l'activité souscrite. En aucun cas Joyu Surfshack ne pourra être tenu comme responsable de toutes conséquences physiques ou autres, résultant de l'absence de déclaration de contre-indications.

3. Assurance

Joyu Surfshack certifie avoir souscrit une assurance professionnelle auprès de GROUPAMA, couvrant les risques liés à son activité. Dans le cas où le stagiaire estime que les garanties qu'offre l'Assurance de la structure Joyu Surfshack ne lui conviennent pas au regard de l'activité pratiquée, il lui appartient de souscrire des garanties supplémentaires.

4. Caractéristiques des biens et services proposés

Les services offerts sont ceux qui sont proposés par le site www.joyu.fr

Ces services sont offerts dans la limite des disponibilités et des ressources humaines.

5. Prix

Les prix des prestations figurant sur le site Internet sont des prix nets en euro tenant compte de la TVA française. Joyu Surfshack se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le site le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

Les prix des prestations afférents à la réservation des services sont indiqués avant et lors de la réservation. Les prix sont exprimés en nets en euro tenant compte de la TVA française, ils sont confirmés au client en montant TTC, dans la devise commerciale de l'établissement, et ne sont valables que pour la durée indiquée sur la plateforme de réservation. Si le débit à l'établissement s'effectue dans une monnaie autre que celle confirmée sur la réservation, les frais de change sont à la charge du client. Toutes les réservations, quelle que soit leur origine, sont payables dans la monnaie locale de l'établissement.

La taxe de séjour, présentée sur la page des tarifs, est à régler directement sur place auprès de Joyu Surfshack. Les prix tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande et tout changement du taux applicable à la TVA sera automatiquement répercuté sur les prix indiqués à la date de facturation. Toute modification ou instauration de nouvelles taxes légales ou réglementaires imposées par les autorités compétentes seront automatiquement répercutées sur les prix indiqués à la date de la facturation.

6. Les réservations

Le client choisit les services présentés sur le site www.joyu.fr. Il reconnaît avoir pris connaissance de la nature, de la destination et des modalités de réservation des services disponibles sur notre plateforme de réservation et avoir sollicité et obtenu des informations nécessaires et/ou complémentaires pour effectuer sa réservation en parfaite connaissance de cause. Le client est seul responsable de son choix des services et de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que notre responsabilité ne peut être recherchée à cet égard. La réservation est réputée acceptée par le client à l'issue du processus de réservation.

Les réservations effectuées par le client se font par l'intermédiaire du bon de réservation dématérialisé accessible en ligne sur notre plateforme de réservation. La réservation est réputée formée dès la réception du bon de réservation. Le client s'engage, préalablement à toute réservation, à compléter les informations demandées sur le bon ou la demande de réservation. Le client atteste de la véracité et de l'exactitude des informations transmises. Après le choix définitif des prestations à réserver, la procédure de réservation comprend notamment la saisie de la carte bancaire en cas de demande de garantie ou de prépaiement, la consultation et l'acceptation des conditions

générales de vente et des conditions de vente du tarif réservé avant la validation de la réservation et, enfin, la validation de la réservation par le client.

Joyu Surfshack accuse réception de la réservation du client par l'envoi sans délai d'un courrier électronique. Dans le cas de la réservation en ligne, l'accusé de réception de la réservation par courrier électronique récapitule l'offre de contrat, les services réservés, les prix, les conditions de ventes afférentes au tarif sélectionné, acceptées par le client, la date de réservation effectuée, les informations relatives au service après-vente, ainsi que l'adresse du Joyu Surfshack auprès duquel le client peut présenter ses réclamations.

7. Le paiement

Un acompte de 50% est nécessaire pour finaliser une réservation.

Cet acompte et l'intégralité des règlements peuvent être versés au choix :

- par carte bancaire (en ligne sur le site) ;
- par virement bancaire ;
- par chèque

(à l'ordre de Joyu Surfshack SAS, 28 rue contresta, 64210 Bidart) ;

- en espèces.

Dans le cas d'une réservation en ligne via la plateforme de réservation Elloha, le client communique ses coordonnées bancaires à titre de garantie de la réservation sauf conditions ou tarifs spéciaux, par carte bancaire de crédit ou privative (Visa, Mastercard, American Express, Diners Club... selon les possibilités offertes par la plateforme de réservation de l'établissement) en indiquant directement, dans la zone prévue à cet effet (saisie sécurisée par cryptage SSL), le numéro de carte, sans espaces entre les chiffres, ainsi que sa date de validité (il est précisé que la carte bancaire utilisée doit être valable au moment de la consommation du service) et le cryptogramme visuel. Il doit se présenter à l'établissement avec la carte bancaire lui ayant permis de garantir la réservation. Le débit du paiement s'effectue à l'établissement lors du séjour, sauf dans le cas de conditions ou tarifs spéciaux où le débit partiel ou total du paiement s'effectue lors de la réservation. Ce prépaiement est qualifié d'arrhes. En cas de no show (réservation non annulée - client non présent) d'une réservation garantie par carte bancaire, l'établissement débitera le client, à titre d'indemnité forfaitaire, du montant indiqué dans ses conditions générales et conditions particulières de vente.

Joyu Surfshack a choisi elloha.com/stripe.com afin de sécuriser les paiements en ligne par carte bancaire. La validité de la carte de paiement du client est vérifiée par stripe.com. Il peut y avoir un refus de la carte de paiement pour plusieurs raisons : carte volée, carte bloquée, plafond atteint, erreur de saisie... En cas de problème, le client devra se rapprocher de sa banque d'une part, de l'établissement d'autre part pour confirmer sa réservation et son mode de paiement. Dans le cas d'un tarif soumis au prépaiement en ligne, la somme versée d'avance, que sont les arrhes, est débitée au moment de la réservation.

8. Annulation ou modification du fait du client

Il est rappelé au client, conformément à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la consommation.

Les conditions de vente du tarif réservé précisent les modalités d'annulation et/ou de modification de la réservation.

Les sommes versées d'avance que sont les arrhes font l'objet d'un remboursement selon les principes suivants :

- Toute annulation du fait du client jusqu'à 30 jours avant l'arrivée entraîne un remboursement intégral du montant des arrhes.
- Toute annulation, du fait du client, moins de 30 jours avant l'arrivée entraîne une perte totale du montant des arrhes.
- Toute annulation, du fait du client, survenant à moins de 15 jours de la date d'arrivée entraîne le versement de l'intégralité du montant du séjour sauf dans le cas d'un problème médical justifié.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

9. Consommation de la prestation

En application de la réglementation en vigueur dans certains pays, il pourra être demandé au client, à l'arrivée, de remplir une fiche de police. Pour ce faire, il sera demandé au client de présenter une pièce d'identité afin de vérifier si celui-ci doit compléter ou non la fiche de police. Tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera Joyu Surfshack à demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué.

Joyu Surfshack dispose d'un règlement intérieur. Le client accepte et s'engage à respecter ledit règlement. En cas de non-respect par le client d'une des dispositions du Règlement Intérieur, Joyu Surfshack se trouvera dans l'obligation d'inviter le client à quitter l'établissement sans aucune indemnité et ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué.

10. Respect de la vie privée

Le client est informé, sur chacun des formulaires de collecte de données à caractère personnel, du caractère obligatoire ou facultatif des réponses par la présence d'un astérisque. Les informations traitées sont destinées à Joyu Surfshack, elloha.com, à ses entités, à ses partenaires, à ses prestataires (et notamment aux prestataires de paiement en ligne). Le client autorise elloha.com à communiquer ses données personnelles à des tiers à la condition qu'une telle communication se révèle compatible avec la réalisation des opérations incombant à elloha.com au titre des présentes conditions générales et en lien avec la Charte clients de protection des données personnelles. En particulier lors du paiement en ligne, les coordonnées bancaires du client devront être transmises par le prestataire de paiement stripe.com à la banque de l'établissement, pour l'exécution du contrat de réservation. Le client est informé que ce transfert de données peut donc

s'exécuter dans des pays étrangers ne disposant pas d'une protection des données personnelles adéquate au sens de la loi Informatique et Libertés. Cependant, le client consent à ce transfert nécessaire pour l'exécution de sa réservation. Constellation SAS / Stripe.com en leur qualité de professionnel, se sont engagés vis-à-vis de l'établissement à prendre toutes les mesures de sécurité et de respect de la confidentialité des données pour lesdits transferts de données.

Les acheteurs peuvent s'opposer à la divulgation de leurs coordonnées en le signalant par écrit à Joyu Surfshack. De même, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

11. Preuves de réservation et archivage

Joyu Surfshack archivera les réservations et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil et du 3° bis I de l'article 286 du code général des impôts.

Les données informatisées conservées par Joyu Surfshack seront considérées par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Une facture peut être délivrée sur simple demande écrite (courriel).

12. Responsabilité des données liée à la vente en ligne

Joyu Surfshack, dans le processus de vente en ligne, n'est tenu que par une obligation de moyens; sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

La saisie des informations bancaires requises, ainsi que l'acceptation des présentes conditions générales et du bon ou de la demande de réservation, constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite. Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques d'elloha.com. seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. Le client est informé que son adresse IP est enregistrée au moment de la réservation.

13. Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site et des réseaux sociaux de Joyu Surfshack sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de Joyu Surfshack SAS.

Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de Joyu Surfshack.

14. Responsabilités

Les photographies présentées sur notre plateforme de réservation ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer les établissements présentés donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations proposées, des variations peuvent intervenir entre le moment de la réservation et le jour de la consommation du service. Joyu Surfshack ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la réservation en cas de force majeure, du fait du tiers, du fait du client, notamment l'indisponibilité du réseau internet, impossibilité d'accès au site web, intrusion extérieure, virus informatiques ou en cas de prépaiement non autorisé par la banque du porteur. Toute réservation ou paiement qui seraient irréguliers, inopérants, incomplets ou frauduleux pour un motif imputable au client entraînera l'annulation de la commande aux frais du client, sans préjudice de toute action civile ou pénale à l'encontre de ce dernier.

15. Droit à l'image

En vous inscrivant, vous autorisez Joyu Surfshack à utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant votre stage, pour la réalisation de tous documents publicitaires et ce, sans contrepartie financière.

16. Règlement des litiges

Les présentes Conditions générales de vente sont régies par la loi du pays de l'établissement sans faire obstacle aux dispositions impératives protectrices éventuellement applicables du pays de résidence des consommateurs.

17. Réclamations

Les réclamations relatives à l'inexécution ou à la mauvaise exécution des prestations réservées doivent, sous peine de forclusion, être portées à notre connaissance par écrit dans les huit jours après la date de départ de l'établissement.

18. La force majeure

La force majeure s'entend de tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit Joyu Surfshack d'assurer tout ou partie des obligations prévues au contrat. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français. Chaque partie ne pourra être tenue responsable à l'égard de l'autre partie en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et que chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent.

19. Intégralité

Les présentes Conditions générales de vente, les conditions de vente du tarif réservé par le client, et le bon ou la demande de réservation expriment l'intégralité des obligations des parties. Aucune condition générale ou spécifique communiquée par le client ne pourra s'intégrer aux présentes conditions générales. Les documents formant les engagements contractuels entre les parties sont, par ordre de priorité décroissant, le bon ou la demande de réservation (dont les conditions particulières du tarif réservé) et les présentes conditions générales. En cas de contradiction entre le bon de réservation et les conditions générales, les dispositions figurant au bon de réservation seront les seules applicables pour l'obligation en cause. Les présentes conditions générales de vente par internet peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par Joyu Surfshack. Dans ce cas, la nouvelle version des conditions générales de vente par internet sera mise en ligne par Joyu Surfshack. Dès sa mise en ligne sur internet, la nouvelle version des conditions générales de vente par internet s'appliquera automatiquement pour tous les clients.

Conditions particulières de vente de forfait « eat, sleep & surf » - Joyu Surfshack

L'inscription à l'une de nos prestations « eat, sleep & surf » présentée sur notre site www.joyu.fr implique la connaissance et l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente.

1. Inscription

Toute réservation sera prise en compte à partir du versement des arrhes de 50 % via notre site internet et la plateforme de réservation associée.

2. Annulation du fait du client

Les sommes versées d'avance que sont les arrhes font l'objet d'un remboursement selon les principes suivants :

- Toute annulation du fait du client jusqu'à 30 jours avant l'arrivée entraîne un remboursement intégral du montant des arrhes.
- Toute annulation, du fait du client, moins de 30 jours avant l'arrivée entraîne une perte totale du montant des arrhes.
- Toute annulation, du fait du client, survenant à moins de 15 jours de la date d'arrivée entraîne le versement de l'intégralité du montant du séjour sauf dans le cas d'un problème médical justifié.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Le client doit signaler par écrit toute annulation ou modification de réservation.

La non présentation et/ou renonciation du séjour est considérée équivalente à une annulation et entraînera un paiement intégral du séjour.

3. Annulation du fait de Joyu Surfshack

En cas d'événements extérieurs, indépendants de sa volonté, Joyu Surfshack se réserve le droit de modifier les prestations et les prix du séjour ou d'annuler les séjours.

Dans ce cas, le client aura la possibilité d'annuler son séjour sans que soient appliqués les frais d'annulation cités dans les conditions générales de vente.

Les arrhes versés au titre de ce séjour seront alors intégralement remboursés.

Dans ce cas, le client sera informé au plus tard 10 jours avant la date de début de son séjour ; soit par téléphone, soit par courrier électronique.

3. Transports au cours du séjour

Joyu Surfshack s'engage à respecter le transport des clients dans le respect des réglementations en vigueur :

- Conducteurs titulaires des permis de conduire adaptés au véhicule
- Couverture d'assurance du véhicule
- Respect du nombre de passagers
- Véhicule propre et en bon état mécanique (révisions à jour)

4. Responsabilités

Les prestations de la formule « eat, sleep & surf » sont vendues au prix indiqué sur le site.

Le client ne doit souffrir d'aucune contre indication à la pratique du surf et doit signaler lors de l'inscription tout problème de santé, même bénin.

Le client doit signaler lors de son inscription toute allergie ou intolérance alimentaire connue.

Il est rappelé au client que le surf est un sport à risque, qui nécessite de savoir nager et qui dépend directement des conditions du milieu océanique, milieu naturel spécifique. Le client reconnaît louer et utiliser le matériel à ses risques et périls.

Joyu Surfshack ne dispense pas de cours de surf.

L'activité « surf guiding » inclus le transport des clients sur les différentes plages environnantes et la fourniture du matériel spécifique à la pratique du surf. Le client reconnaît être responsable de son choix concernant les lieux de pratique du surf en termes de sécurité et de dangers possibles, il reconnaît connaître la réglementation côtière ainsi que les règles de baignades. Joyu Surf shack ne saurait être tenu responsable en cas d'accidents sur le lieu de pratique.

Par conséquent, le client surf sous sa propre responsabilité, à l'égard de lui-même, des tiers et du matériel qui lui a été confié, en connaissance de son niveau et des risques éventuels liés aux courants, marées, météo.

Le client reconnaît implicitement avoir la compétence technique suffisante pour utiliser seul le matériel mis à disposition sans risques pour sa propre personne.

Le matériel de glisse loué est sous l'entière responsabilité du client dès qu'il en prend possession. En outre, il reconnaît avoir pris connaissance des conditions de location de ce dit matériel et s'engage à les respecter.

Le client en assurera la conservation et en usera en toutes circonstances en se comportant en bon père de famille. La prise de possession des matériels loués est à la charge de la personne effectuant la location.

Le matériel loué est destiné au seul usage du client, sans aucune possibilité de sous location, ou de prêt même à titre gratuit. Le client est seul juge de sa capacité à utiliser le matériel loué.

Il certifie être apte à pouvoir se servir du matériel loué et s'engage à l'utiliser avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur.

Respect de la réglementation : le locataire s'engage à respecter la réglementation des plages et notamment l'interdiction de pratique du surf ou du body board avec palmes, entre les drapeaux bleus (zone de bain).

Tout matériel proposé à la location est reconnu être pris en bon état et devra être rendu comme tel. Toute dégradation, qu'elle qu'en soit la cause, donnera lieu, ce en plus du coût de la location, au paiement des frais de remplacement ou de remise en état, dans la limite maximale de la valeur à l'état neuf du matériel.

En cas de casse, de ou de perte du matériel de surf, le stagiaire verra sa responsabilité civile engagée.

Le montant de la location ne sera pas remboursé si le retour de matériel se fait plus tôt que prévu.

Tout dépassement d'horaire sera facturé comme une période pleine (heure, demi-journée...)

5. Conditions d'annulation ou de modification du séjour

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, pollution,...) si les sessions de guiding ne peuvent pas être effectuées, le client sera prévenu de toute annulation dans les plus brefs délais, de ces éventuels changements, et recevra alors un avoir correspondant au montant des sommes engagées lors de la réservation de l'activité. Cet avoir pourra être utilisé pour une réservation ultérieure ou remboursé sur demande si la prestation n'a pu être réalisée lors du séjour.

Aucune indemnité complémentaire ne sera versée. Les sessions de guiding non effectuées du fait du client ne seront pas remboursés. Un séjour commencé et interrompu du fait du client ne pourra pas être remboursé, sauf problème médical (justificatif) ou si la place de la personne a pu être remplacée par un autre stagiaire.

6. Obligation de Joyu Surfshack dans le cadre d'un séjour « eat, sleep & surf »

Joyu Surfshack s'engage à fournir au client le jour d'entrée en jouissance le règlement intérieur.

7. Acte de vandalisme et vol

Joyu Surfshack décline toute responsabilité aux actes de vandalisme ou de tout vol commis par un participant pendant la durée du séjour. D`une manière générale nous déconseillons aux clients d'emporter des objets de valeur lors de leur séjour.